



PROGRAMME
2019/2024

**DOSSIER
DE PRESSE**

**6 ANS
DE SOLIDARITÉ
POUR UNE QUALITÉ
DE L'EAU DURABLE**



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE
ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

ÉDITO



Guillaume Choisy
Directeur général
de l'agence de l'eau
Adour-Garonne



Anne-Marie Levraut
Présidente du Conseil
d'administration
de l'agence de l'eau
Adour-Garonne

L'alimentation en eau potable de qualité est une exigence prioritaire. Le maintien de cours d'eau vivants riches en biodiversité passe aussi par une quantité suffisante d'eau.

Pour une totale sécurité sanitaire, quantité et qualité de l'eau ne peuvent être dissociées. Sur un territoire fortement marqué par la ruralité, le programme d'intervention de l'agence encourage une gestion solidaire de l'eau dans le bassin pour mieux s'adapter aux conséquences du changement climatique.

Actuellement, sur environ 50 % du territoire Adour-Garonne, le déséquilibre entre la demande en eau (les prélèvements) et la ressource disponible (cours d'eau, réserves souterraines, retenues d'eau) est de l'ordre de 220 millions de m³.

Ce déséquilibre constaté en été, période sensible pour les milieux aquatiques engendre des crises récurrentes pour les usagers de l'eau sur ces territoires.

À échéance 2050, le déficit en eau en Adour-Garonne pourrait atteindre 50 % de la consommation actuelle, soit 1,2 milliard de m³.

Pour sauvegarder l'eau du Sud-Ouest, l'Agence mobilisera 1,6 milliard d'Euros sur 6 ans pour préserver l'ensemble des usages, la biodiversité et s'adapter au changement climatique.

SOMMAIRE

11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau 2019-2024 Résumé et Chiffres	3
Un programme en réponse à un enjeu de société	4
L'urgence climatique.....	4
Un effort important à faire vers la reconquête du bon état des eaux.....	4
Un territoire rural.....	4
Un programme adapté aux enjeux	5
Un budget contraint mais répondant aux spécificités du bassin.....	5
Un programme pour s'adapter à l'avenir.....	5
Un programme au service des acteurs du territoire	6
Un programme concerté	9

11^E PROGRAMME D'INTERVENTION DE L'AGENCE DE L'EAU 2019-2024



1,6 milliard d'€

au service de l'eau,
grande cause du Sud-Ouest

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Adour-Garonne a adopté lors de la séance du 12 novembre, les modalités du programme d'intervention qui orienteront de la politique de l'agence de l'eau Adour-Garonne pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2024.

Ce sont **250 millions d'€/an**

en moyenne qui seront déployés au service des territoires pour financer de nouveaux projets concourant à l'atteinte des objectifs de reconquête de la qualité des eaux superficielles et souterraines, le maintien de la biodiversité et l'adaptation au changement climatique.

82% des aides

sur la Directive Cadre Européenne (contre 77% au 10^e programme)

84% des aides

vers les territoires ruraux

55% des aides

contribuent à l'adaptation au Changement Climatique



250 M€/an
en moyenne d'aides dont

80 M€ pour la réduction des pollutions domestiques

- ▶ Réduire la pollution issue des systèmes d'assainissement des collectivités par le financement des travaux sur les stations et les réseaux d'assainissement

38 M€ pour la quantité et la qualité de l'eau potable

- ▶ Restructuration de l'alimentation en eau potable, protection des captages d'eau, traitement de l'eau, renouvellement des réseaux

16 M€ pour la réduction des pollutions industrielles

- ▶ Promotion des technologies propres, réduction des pollutions toxiques

40 M€ pour la préservation des milieux aquatiques

- ▶ Favoriser l'adaptation de la biodiversité face au changement climatique, promouvoir la logique de bassin versant, restaurer la continuité écologique et la migration des poissons

27 M€ pour la réduction des pollutions agricoles

- ▶ Soutien des filières agricoles à bas intrants et conversion au bio, protéger les captages d'eau soumis à des pollutions agricoles

20 M€ pour la connaissance et les réseaux de surveillance de la qualité de l'eau

18 M€ pour la gestion de la ressource et les économies d'eau

- ▶ Restaurer l'équilibre entre besoins en eau et quantité disponible en promouvant les économies d'eau, la bonne gestion des réserves existantes, la création de réserve si nécessaire

3,50 M€ pour la planification et la concertation

- ▶ L'engagement de démarches territoriales

2 M€ sur la communication et la sensibilisation du public,

notamment sur le Plan d'Adaptation au Changement Climatique

1,50 M€ pour les aides à la coopération internationale

UN PROGRAMME EN RÉPONSE À UN ENJEU DE SOCIÉTÉ

L'URGENCE CLIMATIQUE

Le grand sud-ouest sera le territoire le plus impacté par le dérèglement climatique, ce que confirme le dernier rapport du GIEC. L'eau deviendra un **facteur limitant aussi bien pour les populations que pour le développement économique, et le changement climatique aura des conséquences dramatiques, et d'ores et déjà visibles, sur les milieux aquatiques, les zones humides et la biodiversité.**

À échéance 2050, le déficit en eau en Adour-Garonne pourrait atteindre **50 % de la consommation actuelle, soit 1,2 milliard de mètres cube.**

Conscient de cet enjeu majeur, l'Entente pour l'eau a déclaré l'Eau, grande cause du Sud-Ouest et s'engage à soutenir une stratégie pour la gestion de l'eau dans le grand Sud-Ouest axée sur cinq priorités. Ces priorités sont compatibles.

Le programme d'intervention de l'Agence permet de les mettre en œuvre. **50 % de ses financements sont consacrés à ce type d'actions.**

UN EFFORT IMPORTANT

Un effort important à faire vers la reconquête du bon état des eaux. Sur le bassin, environ 55 % des 3 000 masses d'eau ne sont pas en bon état aujourd'hui, selon les critères de la directive cadre sur l'eau. Le bassin s'est donné pour objectif de récupérer le bon état de 800 nouvelles masses d'eau d'ici 2021.

► L'essentiel du programme d'intervention (84 %) contribuera à cet objectif. **350 à 400 masses d'eau sont prioritaires d'ici 2024.**

UN PROGRAMME SOLIDAIRE AVEC LES TERRITOIRES RURAUX

Près de 80 % des communes du bassin sont classées en Zone de Revitalisation Rurale, contre 30 % au niveau national

La solidarité entre les territoires urbains et ruraux doit s'exercer très fortement sur le bassin Adour-Garonne. Le 11^e programme de l'Agence fait le choix de la solidarité territoriale, en définissant des modalités spécifiques et avantageuses sur les territoires en ZRR (éligibilités spécifiques, taux de base renforcés, bonifications d'aide) en particulier dans le cadre de la rénovation des systèmes d'eau et d'assainissement.

“ Avec ce que l'on nous annonce, la vie elle-même, les activités économiques seront gravement compromises. Je ne me sens pas le droit de cautionner ce qui, sans rectification profonde, deviendrait vite le triste destin de notre territoire même si aujourd'hui j'ai bien le sentiment que nos concitoyens ne mesurent pas encore ce qui adviendra si l'on ne peut trouver les solutions. ”

Martin Malvy
Président du comité de bassin



Le préfet de bassin, Martin Malvy, le président du Comité de bassin Adour-Garonne, Alain Rousset, le président de la Région Nouvelle-Aquitaine, et Carole Delga, la présidente de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, ont lancé une action commune sur les enjeux de la ressource en eau dans le grand sud-ouest dans le cadre de l'Entente pour l'eau qu'ils ont constituée en avril dernier.

UN PROGRAMME ADAPTÉ AUX ENJEUX

UN BUDGET CONTRAINT MAIS RÉPONDANT AUX SPÉCIFICITÉS DU BASSIN

Les orientations et priorités du programme ont fait l'objet de débats au Comité de bassin elles ont été complétées depuis par plusieurs cadrages nationaux.

La loi de finances 2018 a baissé le plafond maximal des redevances des 6 agences de l'eau de 2 300 M€ par an à 2 105 M€ par an à compter de 2019 : au-delà de ce plafond tout montant perçu sera reversé au budget général. L'implication du président du comité de bassin et du préfet de bassin au niveau national a permis de reconnaître les spécificités du bassin Adour-Garonne (sa ruralité, l'effort nécessaire pour atteindre le bon état de l'eau) en rééquilibrant en sa faveur, le plafond des redevances et ainsi dégager plus de capacité d'intervention.

“ Une politique qui ne serait pas envisageable sans la participation active des acteurs du territoire. ”

Anne-Marie Levaut

Présidente du Conseil d'administration de l'agence de l'eau Adour-Garonne

UN PROGRAMME POUR S'ADAPTER À L'AVENIR

LES OBJECTIFS TECHNIQUES DE CE PROGRAMME D'INTERVENTION SONT

- ▶ **Réduire les pollutions en aidant les équipements** d'assainissement domestique et industriel, en luttant contre les pollutions agricoles en promouvant par exemple, les pratiques dites à faibles intrants et l'agriculture biologique,
- ▶ **Aider au financement des actions d'accompagnement** des projets de restructuration et de protection de l'alimentation en eau potable,
- ▶ **Améliorer la gestion quantitative de la ressource** en eau en finançant les mesures nécessaires pour le retour à l'équilibre quantitatif dans les 47 bassins versants en déséquilibre actuellement,
- ▶ **Accompagner les structures** qui gèrent et participent au bon fonctionnement des cours d'eau afin d'améliorer la résilience des milieux et faciliter l'adaptation au changement climatique, mais aussi leur fonction d'autoépuration et de réservoir de biodiversité,
- ▶ **Préserver et restaurer** le littoral et les milieux marins,
- ▶ **Encourager les projets innovants** dans tous les domaines conformément aux résultats des Assises de l'eau, pour améliorer le service rendu aux usagers, encourager les économies d'eau, développer la gestion intégrée de l'eau à l'échelle des territoires.
- ▶ **Favoriser la solidarité** entre territoires



UN PROGRAMME AU SERVICE DES ACTEURS DU TERRITOIRE

L'enveloppe consacrée à la réduction des pollutions domestiques et l'eau potable atteindra en moyenne **121 M€/ an dont près de 40 % concerne des investissements dédiés à la réhabilitation, au renouvellement ou à la modernisation des réseaux.** Les collectivités bénéficient aussi des aides dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques.

LES COLLECTIVITÉS

Être solidaire envers les collectivités face au mur de l'investissement dans le petit cycle. Pour répondre aux besoins exprimés dans le cadre des Assises de l'eau et pour faire face au retard d'investissement, des appels à projets seront lancés pour aider les collectivités en difficulté structurelle et pour lesquelles le juste prix de l'eau ne permet pas la prise en charge de ces travaux.

Dans le cadre du renouvellement des réseaux, un financement à hauteur de **35 M€ de travaux/an** de renouvellement de réseaux supplémentaire en Zone de Revitalisation Rurale est prévu et des conditions avantageuses seront accordées.

APPEL À PROJET « RENOUELEMENT DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE »

Pour accompagner les collectivités et leur permettre de renforcer leurs capacités d'autofinancement, la Caisse des Dépôts et des Consignations via la Banque des Territoires et l'agence de l'eau Adour-Garonne proposent **une offre financière conjointe** qui combine emprunt de longue durée (de 25 ans jusqu'à 60 ans) et prise en charge partielle des intérêts de la dette.

Ces modalités permettent à la collectivité d'augmenter progressivement le prix de l'eau afin de rembourser l'emprunt mais aussi de restaurer une capacité d'autofinancement satisfaisante, lui permettant d'assumer seule d'autres investissements nécessaires.

Il cible exclusivement les travaux pour les usages d'alimentation en eau potable situés en zone de revitalisation rurale, en recherchant notamment les collectivités qui ont les réseaux les plus étendus.

L'Agence prendra en charge pendant 10 ans, dans la limite de 350 000 €, les intérêts de l'emprunt mobilisé auprès de la Banque des Territoires (Montant de travaux maximal pris en compte : 2 M€ pour un projet ; 3 M€ maximum pour un même maître d'ouvrage).

La Banque des Territoires pourra apporter un financement en prêt dans le cadre de l'enveloppe de **2 milliards d'euros de prêts sur fonds d'épargne Aqua prêts** mise en place à partir du 1er janvier 2019 pour **des durées allant de 25 ans jusqu'à 60 ans avec un taux s'établissant à livret A +0,75 %.**

LES ASSISES SUR L'EAU, DIAGNOSTIC ADOUR-GARONNE

SUR LE BASSIN ADOUR-GARONNE, LE RÉSEAU D'EAU POTABLE REPRÉSENTE 116 000 KM.

- ▶ La spécificité rurale du bassin s'illustre aussi sur les réseaux d'eau potable : il y a un habitant tous les 100 m en moyenne alors que la moyenne nationale par abonné est de 40 m.
- ▶ Le rendement moyen est de **79,6 %** en France, comme sur le bassin Adour-Garonne ce qui équivaut à un litre sur cinq de perdu.
- ▶ Actuellement, le taux de renouvellement des réseaux dans le sud-ouest est de 0,5 % (en deçà du niveau national de 0,58 %), à ce rythme il faudra **170 à 200 ans** pour renouveler le réseau actuel.
- ▶ On estime à **160 millions/an** le coût pour doubler ce chiffre (1 %).

DATE D'OUVERTURE DE L'APPEL À PROJET : 7 JANVIER 2019

- ▶ Date limite d'envoi des dossiers de candidatures : **30 septembre 2019**
- ▶ **Prise de décision** : au fur et à mesure de l'arrivée des dossiers
- ▶ Enveloppe Agence : **5 000 000 €** pour l'année 2019

Sur la base de projets d'un montant de 700 000 à 1 000 000,00 €, une cinquantaine de collectivités pourraient être accompagnées sur l'année 2019.

“ Nous allons développer la politique de solidarité en accompagnant les collectivités rurales sur la contractualisation de prêts long terme. Nous prendrons en charge les intérêts et elles s'engagent à mettre en œuvre des plans de gestion pluriannuelle de leurs investissements.

”

Guillaume Choisy,
directeur général de l'agence Adour-Garonne.

UN PROGRAMME AU SERVICE DES ACTEURS DU TERRITOIRE

CONTRACTUALISER SUR DES OBJECTIFS PARTAGÉS

Un nouvel outil de contractualisation sur plusieurs années avec des collectivités en retard d'investissement ainsi qu'avec les Conseils Départementaux sera mis à disposition : **les contrats de progrès**. Ils permettront de mettre en place une ingénierie technique et financière adaptée à chacun et d'atteindre des résultats adaptés aux enjeux locaux.

JOUER L'EFFET LEVIER DES AIDES DE L'AGENCE EN LIEN AVEC LES FINANCEMENTS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATION

Pour tous ces dispositifs, le partenariat déjà initié avec la Caisse des Dépôts et Consignation en mars 2018, sera renforcé pour offrir aux collectivités de nouvelles modalités de financement attractives sur le long terme. Il est proposé que l'agence de l'eau finance les intérêts d'emprunt et facilite ainsi l'emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation ainsi que l'augmentation très progressive du prix de l'eau pour le financement sur le long terme de la dette.

SOUTENIR LES COLLECTIVITÉS QUI SE DONNENT LES MOYENS D'AGIR AU TRAVERS DU PRIX DE L'EAU

Pour travailler sur le long terme avec une vision pluriannuelle des investissements, **un prix de l'eau minimum à 1,50 € / m³ HT redevance incluse au plus tard au 1^{er} juillet 2019 sera exigé pour accéder au financement de tout projet d'eau potable et d'assainissement**. Le taux d'aide sera aussi modulé en fonction du prix de l'eau au moment de la demande d'aide.

► **Ces dispositions traduisent l'objectif d'aider les collectivités** qui se donnent suffisamment de moyens, à travers le prix de l'eau pour financer les investissements nécessaires.

LES AGRICULTEURS

La lutte contre les pollutions diffuses, notamment agricoles, constitue le cœur de la reconquête de la qualité des eaux destinées à l'alimentation humaine. Sur le bassin Adour-Garonne, la surface agricole utile occupe près de la moitié du territoire. De cette activité dynamique découle une pression forte sur la ressource en eau. Les actions préventives et à effets pérennes seront donc privilégiées pour assurer l'amélioration de la qualité de l'eau sur le long terme. L'Agence souhaite accompagner la profession agricole vers des systèmes de production compatibles avec la préservation de la ressource en eau.

27 millions d'€ d'aides de l'Agence sont territorialisées sur les zones à enjeux prioritaires en vue de reconquérir la qualité de l'eau, en particulier les captages d'eau potable (captages « Grenelle » et « conférence environnementale »), par la réduction à la source des pollutions et/ou la limitation de leurs transferts vers les milieux aquatiques.

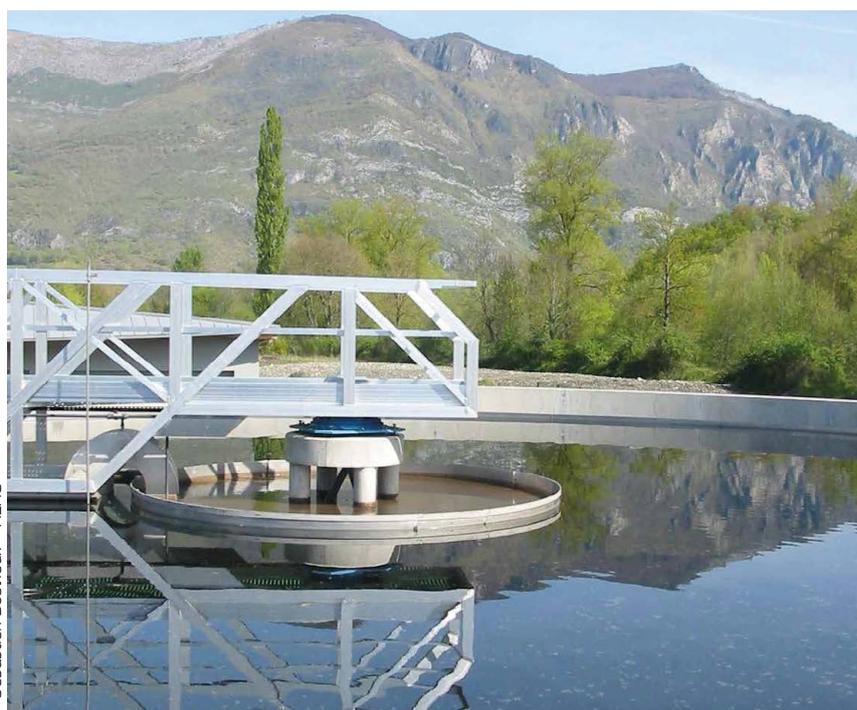
Les filières à bas niveau d'intrants sont privilégiées sur tout le bassin. **L'Agence soutient la diffusion de pratiques liées à l'agroécologie, et accompagne à la conversion au bio dans les aires d'alimentation de captage et les projets de territoire.**

LES ENTREPRISES

L'objectif du 11^e programme est de réduire les rejets industriels sur environ 150 masses d'eau qui y sont particulièrement soumises, d'ici la fin 2024.

Pour cela, 16 millions d'€ par an seront consacrés au traitement des pollutions des entreprises situées sur ces 150 masses d'eau, en synergie avec l'État, y compris dans le cadre d'opérations collectives territoriales pour des pollutions dispersées (PME, TPE). La lutte contre les toxiques et pollutions accidentelles reste une priorité pour protéger l'état des eaux.

► **L'Agence soutient les technologies propres**, les économies d'eau et, lorsque c'est opportun, les projets de réutilisation des eaux usées traitées et pluviales dans le cadre du changement climatique.



© Sébastien Bosvieux – AEAG

UN PROGRAMME AU SERVICE DES ACTEURS DU TERRITOIRE

LES ASSOCIATIONS

Les associations professionnelles et de protection de la nature constituent les relais indispensables à l'éducation à l'environnement pour envisager le futur ou initier le changement. Elles peuvent également porter des politiques d'aide à la préservation et restauration des milieux, de coopération internationale et projets d'études.

Les aides à l'animation seront attribuées selon les priorités du 11^e programme.

LES CITOYENS

S'ils sont assez peu en relation directe avec l'agence de l'eau, les habitants du territoire du bassin Adour-Garonne sont les bénéficiaires finaux de toutes les actions portées par le 11^e programme. La qualité de la ressource en eau potable, un cadre de vie préservé, plus résilient face au changement climatique... sont des sujets qui concernent le quotidien de tous.

Les habitants seront sollicités pour économiser l'eau et adopter les gestes qui protègent l'environnement.

LES FRANÇAIS SONT PARTICULIÈREMENT SENSIBLES AUX ENJEUX ÉCOLOGIQUES ET DE SANTÉ PUBLIQUE LIÉS À L'EAU ET AU MAINTIEN DE LA BIODIVERSITÉ.

ILS PLACENT 4 ENJEUX PRIORITAIRES EN TÊTE DE LEURS PRÉOCCUPATIONS :

- ▶ Le changement climatique : **47 %**
- ▶ La disparition de certaines espèces animales et végétales : **45 %**
- ▶ La qualité de l'eau potable : **42 %**
- ▶ L'état des rivières, des lacs et du littoral : **20 %**

* Baromètre de l'opinion-IFOP (2018)

L'AGENCE DE L'EAU PARTENAIRE DE L'INNOVATION

Pour répondre aux défis futurs auxquels sera confronté le territoire du grand Sud-Ouest, l'innovation est indispensable pour imaginer les solutions de demain. Avec l'accord des deux Présidents de Région et du Directeur de l'agence de l'eau Adour-Garonne, **une plateforme de veille et de valorisation de la recherche et des bonnes pratiques pour accompagner et faciliter les adaptations des usages et des usagers, sera créée en 2019.**

Cette plateforme sera destinée à diffuser l'innovation dans le domaine des économies d'eau.

L'Agence lancera régulièrement en lien avec les régions, des appels à projet « innovation » pour financer des services innovants, approches nouvelles, de nouveaux modes d'organisation pour la gestion de l'eau dans la ville et dans les territoires... tout projet proposant une vision nouvelle de la gestion de l'eau.

Pour connaître le détail des aides : www.eau-adour-garonne.fr

L'AGENCE DE L'EAU PARTENAIRE DE L'ÉCONOMIE LOCALE

Pour l'atteinte des objectifs fixés sur la période 2019-2024, le montant des aides de l'agence est fixé à 1,6 milliard.

Cela représente **4 milliards d'investissements** sur le grand Sud-Ouest, tout en **maintenant une pression fiscale à l'identique, car les taux des redevances resteront stables.**

EFFET DE LEVIER DES AIDES :

- ▶ Pour 1 M€ d'aide versé par l'Agence, **2,50 M€** de travaux réalisés par les maîtres d'ouvrage, et **15 emplois induits**, soit en total **8 000 emplois/an** induits par le programme de l'Agence.



© CPIE du Rouergue

UN PROGRAMME CONCERTÉ

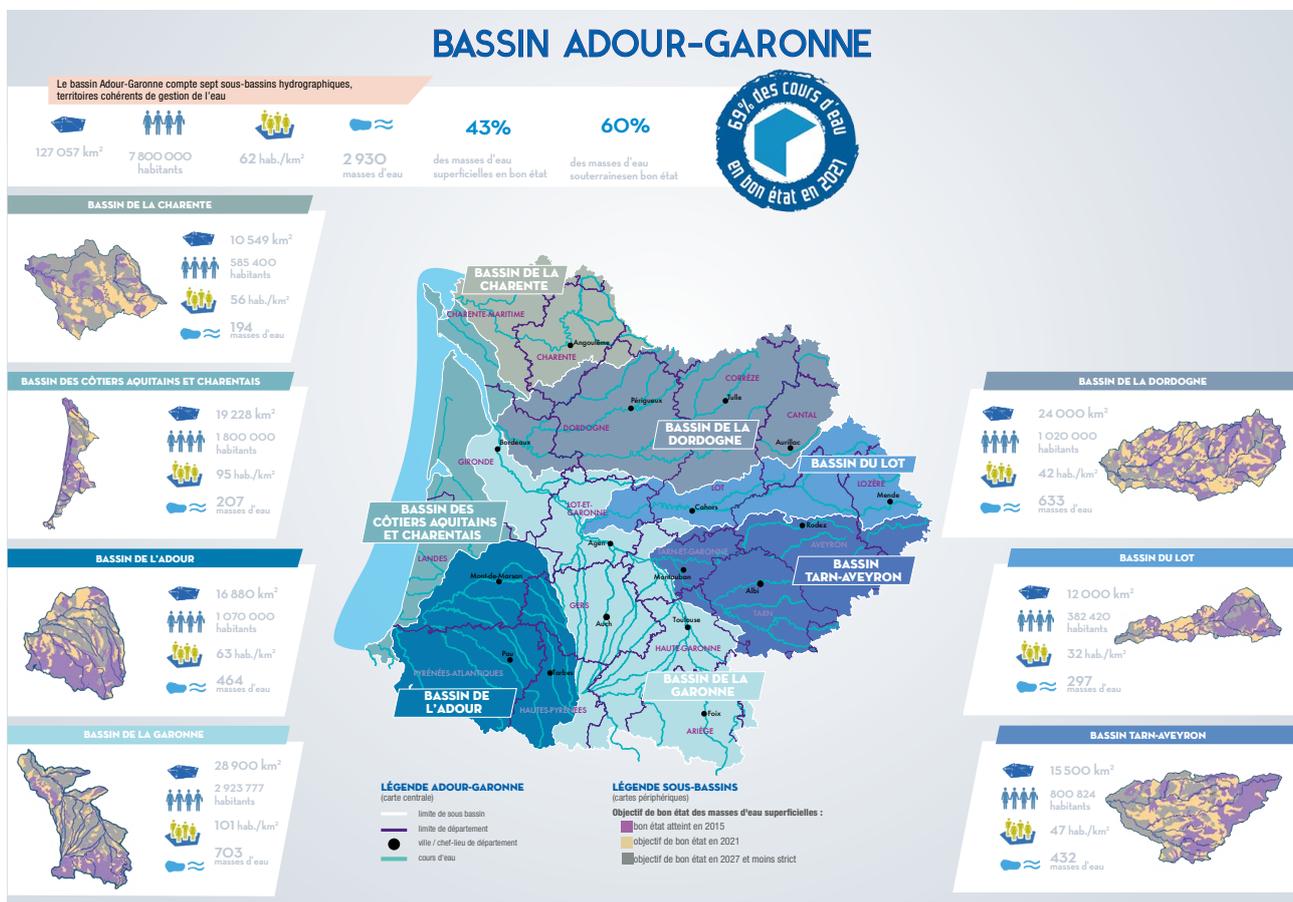
Ce programme d'intervention est le fruit d'une concertation nourrie avec les acteurs de l'eau qui siègent au Conseil d'administration et au Comité de bassin Adour-Garonne, instances représentatives de tous les usagers du grand Sud-Ouest.

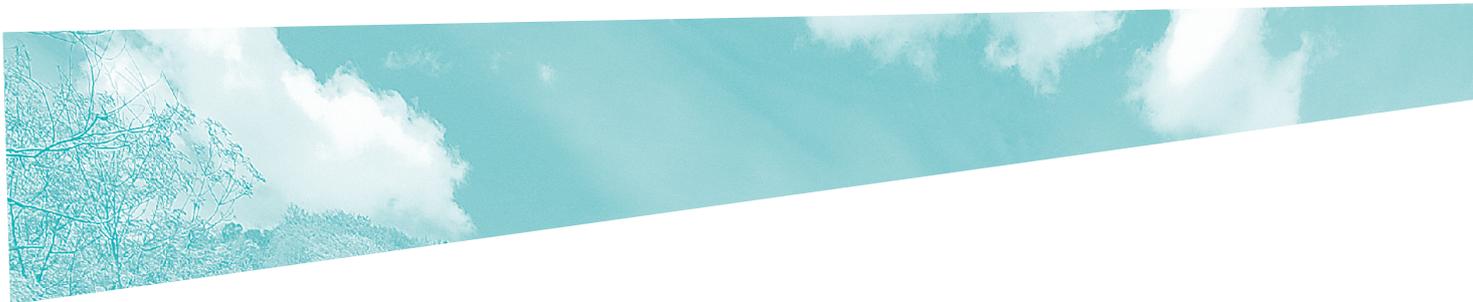
LA POLITIQUE DE L'EAU

- ▶ **La politique de l'eau s'élabore depuis plus de 50 ans en France de manière collective** (élus, usagers, administrations) par grand bassin hydrographique comme sur le bassin d'Adour-Garonne avec son comité de bassin, « parlement de l'eau ».
- ▶ **À l'échelle plus locale des bassins-versants**, c'est aussi une élaboration concertée de projets territoriaux (SAGE - schéma d'aménagement et de gestion des eaux -, contrats de rivière, PAT - plans d'actions territoriaux -, contrats de territoire...).

L'agence de l'eau Adour-Garonne est un établissement public chargé de mettre en œuvre les orientations de la politique publique de l'eau sur le territoire du bassin qui couvre 1/5^e du territoire national dans le grand Sud-Ouest.

La mission essentielle de l'Agence vise à préserver et à gérer au mieux les ressources en eau des bassins de l'Adour, de la Garonne, de la Dordogne et de la Charente. Le bassin Adour-Garonne offre une grande diversité de richesses naturelles : deux châteaux d'eau naturels, les Pyrénées et Le Massif central, 120 000 km de cours d'eau, des ressources souterraines importantes et une frange littorale de 420 km.





L'agence de l'eau Adour-Garonne est un établissement public chargé de mettre en œuvre les orientations de la politique publique de l'eau sur le territoire du bassin qui couvre 1/5^e du territoire national dans le grand Sud-Ouest. La mission essentielle de l'Agence vise à préserver et à gérer au mieux les ressources en eau des bassins de l'Adour, de la Garonne, de la Dordogne et de la Charente. Le bassin Adour-Garonne offre une grande diversité de richesses naturelles : deux châteaux d'eau naturels, les Pyrénées et le Massif central, 120 000 km de cours d'eau, des ressources souterraines importantes et une frange littorale de 420 km.

Délégations:

Atlantique-Dordogne

16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86

4, rue du Professeur
André-Lavignolle
33049 Bordeaux CEDEX
Tél. 05 56 11 19 99
Fax: 05 56 11 19 98

et 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87

94, rue du Grand Prat
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche
Tél. 05 55 88 02 00
Fax: 05 55 88 02 01

Adour et côtiers 40 • 64 • 65

7, passage de l'Europe - BP 7503
64075 Pau CEDEX
Tél. 05 59 80 77 90
Fax: 05 59 80 77 99

Garonne Amont 12 • 30 • 46 • 48

Rue de Bruxelles - Bourran
BP 3510
12035 Rodez CEDEX 9
Tél. 05 65 75 56 00
Fax: 05 65 75 56 09

et 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82

97 rue St Roch - CS 14407
31405 Toulouse cedex 4
Tél. 05 61 43 26 80
Fax: 05 61 43 26 99



Siège:

90, rue du Férétra - CS 87801
31078 Toulouse CEDEX 4
Tél. 05 61 36 37 38
Fax: 05 61 36 37 28

Plus d'info www.eau-adour-garonne.fr

@Adour_Garonne

